



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

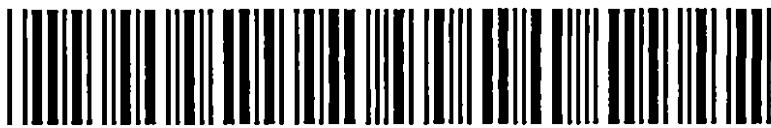
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 03713

Numéro SIREN : 444 178 529

Nom ou dénomination : SACOR AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2012 sous le numéro de dépôt 83709



1208380601

DATE DEPOT : 2012-09-13

NUMERO DE DEPOT : 2012R083709

N° GESTION : 2003B03713

N° SIREN : 444178529

DENOMINATION : SACOR AUDIT

ADRESSE : 13 rue Auber 75009 PARIS

DATE D'ACTE : 2012/07/26

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : REVOCATION DU DIRECTEUR GENERAL

SACOR AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 75 000 euros
 Siège social : 13 rue Auber – 75009 PARIS
 444 178 529 RCS PARIS

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
 DU 26 JUILLET 2012**

EXTRAIT

Greffe du Tribunal de
 Commerce de Paris
 I M

13 SEP. 2012

L'an deux mille douze
 le vingt six juillet à onze heures.

N° DE DÉPOT

R83709

Les associés de la société SACOR AUDIT, société de commissariat aux comptes, société par actions simplifiée au capital de 75 000 €, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale ordinaire, sur convocation qui leur a été faite par le Président conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe ANDRE en sa qualité de Président.

Le Président appelle comme scrutateur Monsieur Laurent EL GHOUZZI.

Le Commissaire aux Comptes, la société CARRIEU AUDIT & CONSEIL, régulièrement convoqué est excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet à chaque membre de l'Assemblée de constater que tous les associés représentant plus de la moitié des actions composant le capital social sont présents.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée les documents suivants :

- la feuille de présence à l'Assemblée,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée par le Président.

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour sur lequel l'Assemblée est appelée à délibérer, savoir :

- Révocation d'un Directeur Général,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président rappelle que les documents dont la loi prescrit la communication ont été tenus à la disposition de tous les associés, au siège social, pendant les quinze jours ayant précédé cette assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette délibération.

certifié conforme à l'original
Philippe ANDRE

Monsieur le Président expose qu'il a convoqué l'Assemblée Générale en vue de se prononcer sur la révocation de Monsieur Stéphane DELVECCHIO de son mandat de Directeur Général de la société.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu l'exposé du Président et les termes du débat, décide de révoquer Monsieur Stéphane DELVECCHIO de son mandat de Directeur Général de la société, à effet de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ne pas procéder au remplacement de Monsieur DELVECCHIO dans son mandat de Directeur Général.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités légales qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme
Fait à Paris, le 26 juillet 2012

Laurent EL GHOUZZI
Scrutateur

Philippe ANDRE
Président

